

Quelques sites utiles

- La rubrique IE du site de la DIRECCTE d'Ile-de-France
www.idf.direccte.gouv.fr
- La délégation interministérielle à l'IE
www.intelligence-economique.gouv.fr
- Le service de coordination à l'IE
www.ie.bercy.gouv.fr
- Votre chambre de commerce et d'industrie
www.cci.fr
- Le guide pratique «Intelligence économique et PME» sur le site du MEDEF
www.medef.fr
- Le guide pratique sur le site de la CGPME
www.cgpme-paris-idf.fr
- La fédération des professionnels de l'IE
www.fepie.com
- Le réseau des experts comptables partenaires (conseil supérieur de l'ordre des experts comptables)
www.intelligence-experts.fr
- L'agence pour la diffusion de l'information technologique
www.adit.fr
- L'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger
www.uccife.org
- L'institut national de la propriété industrielle
www.inpi.fr
- La direction générale de la sécurité intérieure (DGSI - ex-DCRI)
www.interieur.gouv.fr

La politique publique d'intelligence économique de l'Etat en région est animée par le Chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE), placé au sein de la DIRECCTE (contact en bas de page) pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances..

Il mène des actions d'**animation** et de **sensibilisation** à l'IE en région, assure la **diffusion de la connaissance et de la culture** IE dans le milieu économique large, public et privé, et dans l'entreprise.

Il accompagne certaines entreprises, tant en sécurité qu'en développement, et assure les **misés en réseau**.

Il procède aussi à des **veilles économiques** pour le compte de l'Etat, et rédige des rapports d'influence sur certaines problématiques à relayer.

Un CRIE est placé dans chaque région de France.

Il fait partie du réseau du service de coordination à l'intelligence économique (SCIE), au Secrétariat général du Ministère de l'économie et des finances, et des ministères associés, en lien avec la Délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE), placée auprès du premier Ministre.

Contact : Diane de SOUZA
01 70 96 16 94
diane.de-souza@direccte.gouv.fr



L'intelligence économique concrètement

Connaître et maîtriser son environnement économique et technologique.
Protéger son patrimoine. **Agir** sur son environnement.



Information stratégique et veille

Qu'apporte l'intelligence économique à votre entreprise en information stratégique ?

En tant qu'outil, elle permet de :

- mieux connaître les marchés, les technologies, les clients, les fournisseurs, les concurrents, les partenaires potentiels, les offres de regroupements, les innovations...
- trouver des contacts/ grands groupes, services Achats, à l'International, des financements, pour des contacts précis et avoir un rendez vous
- faire de la veille sur chacun des sujets, sur les marchés publics, la réglementation, nationale et internationale...
- surveiller son image, l'e-réputation, l'accès à ses sites

L'intelligence économique organise la captation, le traitement, l'analyse, la valorisation d'une information stratégique pour l'entreprise, par recherche ponctuelle ou veille permanente.

Sécurité

Comment protéger le patrimoine de l'entreprise, matériel et immatériel : les informations stratégiques, le savoir-faire et l'image de l'entreprise, son site géographique ?

Quelques dispositifs et acteurs de votre protection :

- la propriété intellectuelle (INPI, France brevets)
- la sécurité des systèmes d'information, l'ANSSI
- la sécurité des accès de l'entreprise, et des comportements (stagiaires, transports à l'étranger...) : DGSI (ex DCRI), Gendarmerie, DPSD
- le dispositif de la PPST et des ZRR (zones à régime restrictif)
- la sécurité des contrats signés à l'international...

Voir la liste des partenaires sur le site de la DIRECCTE.

Elle permet de connaître les risques et les dispositifs de sécurité économique et de protection du patrimoine intellectuel de l'entreprise.

Influence

Comment agir sur son environnement ?

L'influence permet d'intervenir sur les réglementations et les normes, dans l'intérêt de la profession et de la nation.

Elle permet de faire connaître l'entreprise et d'asseoir son audience au plan national et international.

La réussite d'une action d'influence requiert une bonne connaissance de son environnement, ainsi que la maîtrise d'une communication interne et externe performante.

Chef d'entreprise, dans un contexte de crise économique et de concurrence mondiale, trouvez les éléments d'information nécessaires à vos **PRISES DE DÉCISION**.



Le chargé de mission régional à l'intelligence économique et vous

Le CRIE, animateur de l'IE en région :

- permet au chef d'entreprise de définir ses besoins en information, de découvrir les outils de veille, la recherche et l'organisation de l'information (avec quelques règles simples) que les acteurs d'intelligence économique peuvent mettre à sa disposition ;
- l'oriente vers les professionnels du renseignement au cas par cas, et de la veille. Ces derniers pourront l'accompagner jusqu'à la mise en contact ;
- l'incite à protéger son activité et ses systèmes d'information, grâce à l'accompagnement des services de l'Etat ;
- le met en contact avec les différents réseaux de mise en œuvre, y compris pour les actions d'influence pour agir sur son environnement.